

FD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CAEN

3 rue Arthur Le Duc
BP 25086
14050 CAEN Cedex 4
Téléphone : 02.31.70.72.72
lundi au vendredi 9h-12h et 13h30-16h



MANCHE

Caen, le 19/02/2024

E24000011 / 14

M. le Président du
Conseil Départemental de la Manche
Direction du patrimoine départemental
50050 SAINT LO CEDEX

Dossier n° : E24000011 / 14
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les-Grèves sur le territoire des communes de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly

Monsieur le Président,

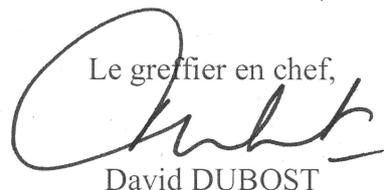
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Jean-Philippe ANCKAERT, capitaine de vaisseau en retraite, demeurant 1 rue Lelédier, CHERBOURG (50100) (tel : 02 33 03 06 38 ; portable : 06 80 03 92 38) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Gérard CHARNEAU (tel : 01.34.93.76.75 ; portable : 06.08.50.89.43) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,



David DUBOST

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

14/02/2024

N° E24000011 /14

la présidente du tribunal administratif

Vu enregistrée le 02/02/2024, la lettre par laquelle M. le Président du Conseil Départemental de la Manche demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental lié au contournement routier de Marcey-les Grèves sur le territoire des communes de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly* ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et l'article R. 123-5 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 121-21 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Jean-Philippe ANCKAERT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Gérard CHARNEAU est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à M. le Président du Conseil Départemental de la Manche, à M. Jean-Philippe ANCKAERT et à M. Gérard CHARNEAU.

Fait à Caen, le 14/02/2024.

la présidente,

SIGNÉ

Hélène ROULAND-BOYER



Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le greffier en chef,

David DUBOST